

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-sept le trente du mois de juin à douze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 16 juin 2017

Présents : Céline REVOL (Maire), Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoint), Françoise BOUCHER, Patrick CHATAIN, Élodie CHABOUD, Yves DURET, Hervé GROLEAU, Louis LE GUILLOU, Florent PEYRAUD-MAGNIN Bernard PIERRE, Isabelle QUEYRON, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, Myriam TRILLAT (conseillers municipaux).

Absente : Chantal PEGOUD (pouvoir à Céline REVOL).

Secrétaire de séance : Françoise BOUCHER

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à douze heures en remerciant les Conseillers de leur présence pour cette séance avec pour unique ordre du jour l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue du scrutin sénatorial.

Myriam TRILLAT ayant demandé la rectification du précédent compte rendu avec suppression d'un paragraphe relatif au conseil d'école, et la suppression du terme « exceptionnellement » dans les questions diverses par rapport à l'organisation de la kermesse de l'école, ces rectifications sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Élection des délégués du Conseil Municipal en vue du scrutin sénatorial (délibération n°2017-69)

Céline REVOL rappelle à l'Assemblée les consignes préfectorales et notamment la circulaire ministérielle du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi que l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux et notamment le caractère impératif de la réunion du conseil municipal le vendredi 30 juin 2017.

Le bureau électoral est ouvert par le Maire Céline REVOL, et Madame Françoise BOUCHER a été désignée en qualité de secrétaire. Le bureau électoral est composé de Mesdames et Messieurs CHABOUD Élodie, Yves DURET, René HUBERT et Jennifer SEVE (les 2 conseillers les plus jeunes et les 2 plus âgés).

Céline REVOL rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Celle-ci précise que le Conseil doit élire 5 (CINQ) délégués et 3 (TROIS) suppléants.

Délégués	Suppléants
REVOL Céline	RIBET Marc
TRILLAT Bernard	REVOL Nathalie
PEGOUD Chantal	CHATAIN Patrick
HUBERT René	
SEVE Jennifer	

Une liste unique est ainsi présentée :

Une fois le vote du dernier conseiller et le scrutin étant déclaré clos, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote faisant état du résultat suivant :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages blancs/nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sont proclamés élus délégués titulaires et suppléants, à l'unanimité, les candidats de la liste unique :

Délégués	Suppléants
REVOL Céline	RIBET Marc
TRILLAT Bernard	REVOL Nathalie
PEGOUD Chantal	CHATAIN Patrick
HUBERT René	
SEVE Jennifer	

Le Conseil charge et Mandate Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Prochain conseil le jeudi 20 juillet à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 12h30

Vu pour être affiché et publié le 30 juin 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL

